

Demande de renseignements (DR)

Appui à la contribution de l'ASC à l'harmonisation des technologies spatiales européennes : examen des technologies du 2^e semestre de 2014. (ASC-ESA-THAG)

**Date de clôture de la période de soumission :
à 14 heures (HNE) le 14 février 2014**

Transmettre les soumissions à l'adresse suivante :

**Agence spatiale canadienne
6767, route de l'Aéroport
Réception/Expédition (de 8h00 à 16h30, fermé de midi à 13h00)
Saint-Hubert (Québec)
Canada
J3Y 8Y9**

À l'attention de: **Julie Anselmo**

Référence: Dossier n°. **9F063-20130858**

Nota : Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



Canadian Space
Agency

Agence Spatiale
Canadienne

Cette page est laissée blanche
intentionnellement.

1 Titre

Appui à la contribution de l'ASC à l'harmonisation des technologies spatiales européennes : examen des technologies du 2^{ième} semestre de 2014.

2 Objectif

L'Agence spatiale canadienne (ASC), qui représente le Canada au groupe consultatif d'harmonisation des technologies de l'ESA (THAG), demande aux organismes canadiens œuvrant dans le domaine des sciences spatiales ou de la recherche au Canada de faire part de leurs commentaires au sujet d'informations techniques clés (par exemple : dossiers techniques et autres documents connexes) provenant du processus d'harmonisation des technologies de l'ESA (2^{ième} semestre 2014).

Nous demandons aux organismes canadiens qui veulent participer au processus d'examen de s'inscrire à l'aide du formulaire de communication mentionné à la section 4.

Cette consultation s'applique uniquement aux technologies du 2^{ième} semestre de 2014 indiquées dans le tableau 2-1.

Sous-domaine technique*	Titre du dossier technique (Technical Dossier)**
26	Micro et Nano Technologies – microsystème électromécanique RF, microsystème optoélectromécanique et détecteurs de pression microsystème électromécanique
24-B	Matériaux Composites
2-C	Vérification Fonctionnelle et Logiciel d'Opération au Sol
2-B	Logiciel de Bord

Tableau 2-1 : 2^{ième} semestre de 2014.

* Classification selon l'arbre technologique de l'ESA (consulter le <ftp://ftp.asc-csa.gc.ca/users/TRP/pub/CSA-ESA-THAG-RFI/2014-02/FR/>)

** Les technologies abordées dans le dossier technique peuvent être des sous-catégories des technologies présentées dans l'arbre technologique de l'ESA.

Les organismes participants doivent fournir des commentaires à l'ASC : (1) sur les dossiers techniques et (2) sur la feuille de route technologique proposée (voir la Figure 5-1). L'ASC rassemblera les commentaires et les soumettra au THAG. La version finale des feuilles de route technologiques sera distribuée aux organismes qui auront participé au processus d'examen.

Il est prévu que l'émission des DR se fera annuellement pour les prochains cycles d'harmonisation.

3 Renseignements généraux

Cette demande de renseignements (DR) n'est pas un processus d'acquisition et n'appuie aucun approvisionnement gouvernemental directement. Toutes les communications engagées avec les différents partenaires industriels consultés dans le cadre de cette DR seront menées à terme bien avant le début des activités officielles d'approvisionnement.

Il est essentiel que le processus d'approvisionnement demeure ouvert, équitable et transparent pour le gouvernement et pour l'industrie. La portée de cette initiative de « collecte de renseignements » a été clairement définie et mise en œuvre de manière à ce que cette demande se démarque clairement de tout processus officiel d'approvisionnement afin d'éviter toute possibilité de conflit entre les deux.

Cette demande de renseignements ne doit pas être interprétée comme étant une demande de propositions (DP). Aucune entente ni aucun contrat ne seront négociés ou signés avec un vendeur, quel qu'il soit, après réception des réponses. En publiant cette demande de renseignements, le gouvernement du Canada n'autorise en aucune façon les vendeurs à entreprendre des travaux, quels qu'ils soient.

Rien dans cette demande de renseignements ne doit être interprété comme un engagement à diffuser ultérieurement une demande de propositions. Les réponses reçues n'engageront en rien le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada et les vendeurs qui répondront à cette demande de renseignements ne pourront en aucun cas être liés par un quelconque des aspects décrits dans les réponses.

Les renseignements présentés en réponse à cette demande de renseignements pourront être utilisés pour la préparation d'une demande de propositions ultérieure. Les vendeurs qui répondront à cette demande de renseignements doivent préciser si les renseignements ou les commentaires qu'ils auront communiqués sont confidentiels ou de leur propriété exclusive.

Toutes les réponses à cette demande de renseignements seront conservées de manière confidentielle par le gouvernement du Canada, sous réserve des règlements applicables. Une fois reçus, les documents deviendront la propriété du gouvernement du Canada.

Les vendeurs qui ne répondront pas à cette demande de renseignements ne seront pas pénalisés si une demande de propositions est publiée. Le gouvernement du Canada ne pourra être tenu responsable des coûts, des frais ou des dépenses encourus par un quelconque vendeur dans le cadre de la préparation ou de la présentation de sa réponse à cette demande de renseignements et il ne remboursera aucun montant afférent.

4 Renseignements demandés

Les répondants doivent utiliser le modèle fourni pour s'inscrire à la liste de diffusion.

Le formulaire de communication (CSA-ESA-THAG-Contact-Form-2014-2nd-Semester_FR-RFI-R.pdf) se trouve à l'adresse suivante:

<ftp://ftp.asc-csa.gc.ca/users/TRP/pub/CSA-ESA-THAG-RFI/2014-02/FR/>

Les réponses écrites doivent être envoyées au plus tard à la date et à l'adresse mentionnées à la première page du présent document. Les réponses peuvent être présentées dans l'une des deux langues officielles du Canada, sous format électronique (sur CD ou par courriel à SoumissionsContracts@asc-csa.gc.ca en format PDF).

5 Survol du processus (ASC/ESA-THAG)

Les dates des principaux jalons d'harmonisation du 2^{ième} semestre de 2014 sont indiquées dans le tableau 5-1. Le processus de l'ASC sera adapté à ces dates. La figure 5-1 illustre l'interaction entre le THAG de l'ESA et l'ASC.

Événement	Date (jj/mm/aaaa)
	2 ^{ième} semestre de 2014
DT au THAG	2014/01/15
Réunion de planification	2014/04/03 to 2014/04/04
Ébauche de la FR au THAG	2014/07/15
Rencontre pour la FR	2014/11/25 and 2014/11/26
Document récapitulatif au THAG	2015/02/15

Tableau 5-1: Principaux jalons de l'harmonisation 2014 de l'ASE (prévus)

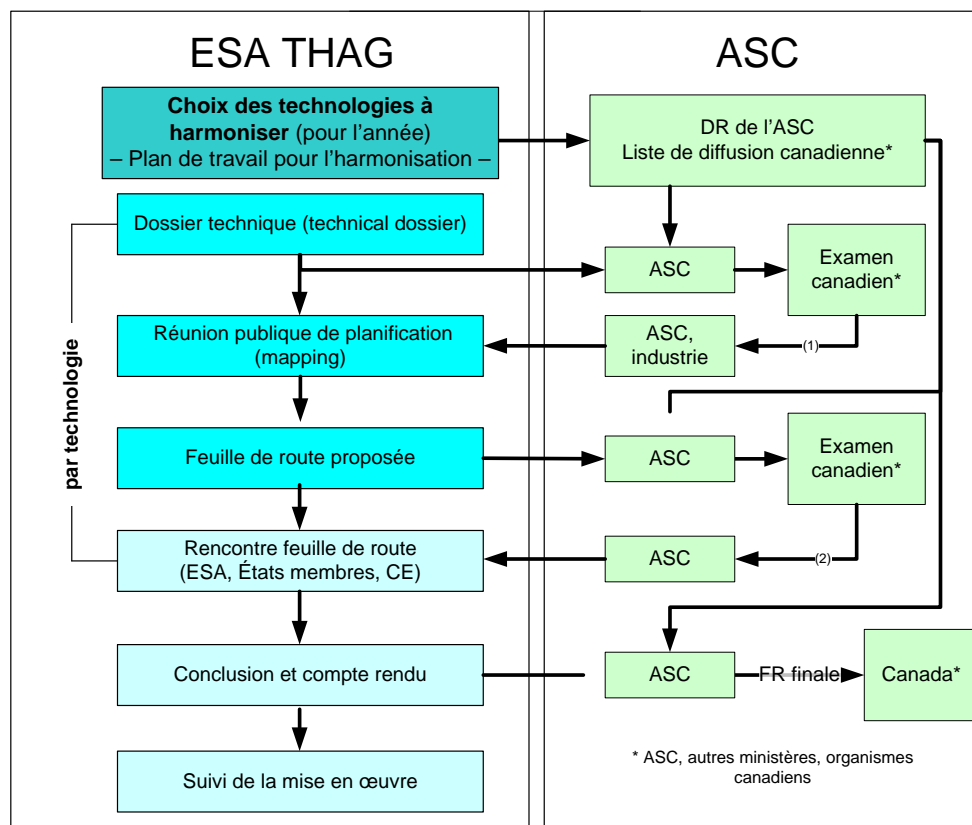


Figure 5-1 : Harmonisation des technologies de l'ESA et survol du processus de l'ASC.

Nomenclature :

ASC : Agence spatiale canadienne

ESA : Agence spatiale européenne

CE : Commission européenne

FR : Feuille de route

DT : Dossier technique (Technical Dossier)

THAG : Groupe consultatif d'harmonisation des technologies

TRP : Besoins et planification technologiques (groupe faisant partie des Technologies spatiales / Gestion des technologies et des applications de l'ASC)

Références :

Pour de plus amples renseignements à propos de l'harmonisation des technologies de l'ESA, visitez les sites Web suivants :

- http://www.esa.int/esaMI/Technology/SEM003WPXPF_2.html
- http://esamultimedia.esa.int/docs/dtos/Techn_Harm_Process-March26-PG.pdf
- <http://esamultimedia.esa.int/docs/intranet/www20070206pdf1.pdf>